

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4–8 juin 2012

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**Point 5 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2012/5-C
7 mai 2012
ORIGINAL: ANGLAIS

POINT SUR LE RÔLE DU PAM DANS LE SYSTÈME D'AIDE HUMANITAIRE

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, ERM*: M. P. Larsen tél.: 066513-2601

Fonctionnaire principal chargé des relations extérieures, ERM: M. B. Lander tél.: 066513-3160

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des relations multilatérales et des rapports avec les ONG

RÉSUMÉ

Depuis que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en 1991, la résolution 46/182 portant mandat du Comité permanent interorganisations, le système international d'aide humanitaire a démontré qu'il était capable de mener des interventions et des réformes en tenant compte du contexte évolutif de l'action humanitaire et de l'expérience acquise dans les situations d'urgence complexes, difficiles et récurrentes rencontrées dans plusieurs pays et régions à travers le monde.

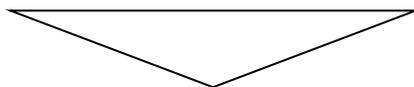
Les réformes entreprises en 2005–2006 concernant l'action groupée, le financement et l'encadrement de l'aide humanitaire ont créé un système mieux coordonné, plus cohérent, plus ouvert et plus efficace pour fournir une aide d'urgence rapide et prévisible permettant de sauver des vies humaines.

Le système d'action groupée s'appuie sur les rôles d'exécution et de coordination des organismes chefs de file pour renforcer la cohérence et les capacités, combler les lacunes et éviter les doubles emplois lors des interventions d'urgence. La création d'un Fonds central pour les interventions d'urgence et d'autres mécanismes de financement commun a accéléré le décaissement des fonds destinés aux opérations nouvelles ou sous-financées. Le système du Coordonnateur de l'action humanitaire a amélioré la coordination et l'encadrement.

Cependant, d'après les conclusions des évaluations et des analyses des interventions menées par la communauté de l'aide humanitaire en 2010 pour faire face aux catastrophes en Haïti et au Pakistan, certains défis restent à relever et il est possible de rendre ce système plus efficace. Le Programme transformateur lancé par le Coordonnateur des secours d'urgence et actuellement mis en œuvre par le Comité permanent interorganisations est conçu pour améliorer certains aspects essentiels de l'encadrement, de la coordination et de la responsabilité au moyen de réformes qui s'appuient sur les réalisations du système d'action groupée et les enseignements tirés de l'expérience.

Les crises récentes dans la corne de l'Afrique et ailleurs ont confirmé que le PAM – notamment en sa qualité de chef de file des modules mondiaux de la logistique et des télécommunications d'urgence, et d'organisme coresponsable, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du module mondial de la sécurité alimentaire – jouait un rôle crucial et central dans le système international d'aide humanitaire, travaillant aux côtés d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'autres partenaires pour fournir une assistance aussi efficace et cohérente que possible et sauver des vies humaines.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire" (WFP/EB.A/2012/5-C).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

CONTEXTE

1. Le présent document actualise le rapport soumis au Conseil à sa première session ordinaire de 2010¹. Il fournit également des informations sur la réforme récente entreprise au sein du Comité permanent interorganisations, qui complètent celles figurant dans le Rapport annuel au Conseil économique et social des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour 2011².
2. Ce document offre au Secrétariat l'occasion d'inviter le Conseil à soutenir l'engagement du PAM en faveur de la réforme de l'aide humanitaire, en particulier dans le cadre du Programme transformateur du Comité permanent interorganisations.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉFORME DE L'AIDE HUMANITAIRE

Programme transformateur du Comité permanent interorganisations

3. En 2011, le Coordonnateur des secours d'urgence et les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations ont entamé un examen du système d'intervention humanitaire en tirant parti de la deuxième phase de l'évaluation du principe d'action groupée et des analyses des récentes interventions menées lors des crises humanitaires en Haïti et au Pakistan.
4. L'examen a débouché en décembre 2011 sur l'adoption, par les mandants du Comité permanent interorganisations, d'un Programme transformateur dont les actions doivent être élaborées et mises en pratique par les organismes, les coordonnateurs de l'action humanitaire, les équipes de pays humanitaires et les modules d'action groupée. Ces actions visent à améliorer certains aspects essentiels de l'encadrement, de la coordination et de la responsabilité de l'aide humanitaire. Elles consistent notamment à:
 - réunir les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations dans les 48 heures suivant une situation d'urgence majeure, pour déterminer le niveau d'intervention nécessaire: à l'échelle du système (niveau 3), à l'échelle régionale (niveau 2) ou à l'échelle de l'ensemble du pays (niveau 1);
 - lorsqu'il est nécessaire de renforcer l'encadrement pour une intervention de niveau 3, convenir de l'affectation dans les 72 heures d'un coordonnateur principal de l'action humanitaire ou d'un coordonnateur de l'action humanitaire d'urgence pour une période maximale de trois mois, et lui donner les moyens de déterminer les priorités immédiates et de prendre les décisions qui s'imposent;
 - établir un dispositif interorganisations d'intervention rapide permettant de doter promptement les modules d'action groupée de responsables et d'agents compétents et expérimentés pour soutenir le coordonnateur de l'action humanitaire et l'équipe de pays humanitaire s'il y a lieu; et
 - veiller à ce que ce coordonnateur ou cette équipe élabore un plan ou un cadre stratégique d'action humanitaire dans les cinq à sept jours suivant le déclenchement d'une situation d'urgence de niveau 3.

¹ "Rôle du PAM dans le système d'assistance humanitaire" (WFP/EB.1/2010/5-C).

² "Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2011" (WFP/EB.1/2012/4/Rev.1).

5. Le PAM, qui joue un rôle central dans ce processus, collabore avec les partenaires chargés des opérations humanitaires, en particulier la FAO, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et veille à ce que les effets visés soient aussi réalistes et réalisables que possible, et axés sur l'optimisation des capacités de chaque organisme pour apporter à ceux qui en ont besoin une assistance essentielle à leur survie grâce à des mécanismes de coordination efficaces et efficients.
6. Le PAM est membre du petit groupe de pilotage des chefs de secrétariats réuni par le Coordonnateur des secours d'urgence pour guider la phase de mise en œuvre et servir de point de contact aux donateurs. Le groupe de travail du Comité permanent interorganisations axe ces travaux sur les systèmes d'encadrement, de coordination et d'appui, en accordant une place prépondérante à l'obligation de rendre des comptes. Le PAM a formulé plusieurs des propositions adoptées dans le Programme transformateur, notamment le mécanisme interorganisations d'intervention rapide, la coordination entre modules et les dispositions prises concernant la gestion des modules.
7. Pour contribuer plus activement au Programme transformateur, le PAM a assuré la coprésidence du groupe de travail sur l'évaluation des besoins, un organe subsidiaire important du Comité permanent interorganisations, et continue de coprésider le sous-groupe sur la responsabilité envers les populations touchées. Au sein du PAM, une équipe spéciale codirigée par les directeurs exécutifs adjoints chargés des relations extérieures et des opérations facilite la participation de l'institution à l'exécution du Programme transformateur.
8. Des mesures spécifiques sont mises au point pour améliorer l'intervention humanitaire.
 - La procédure utilisée pour déterminer si une situation d'urgence est de niveau 3 à l'échelle de tout le système correspond aux protocoles d'urgence du PAM et en tire parti. Sur la base de cinq critères (ampleur, complexité, degré d'urgence, capacités et risque pour la réputation), elle indique clairement les mesures à prendre en cas de situation d'urgence humanitaire majeure.
 - Le PAM a proposé des fonctionnaires de classe D-2 pour le fichier des candidats aux postes de coordonnateur principal de l'action humanitaire et de coordonnateur de l'action humanitaire d'urgence. Il soutient le principe consistant à confier au Coordonnateur résident la fonction de coordonnateur de l'action humanitaire, pour des raisons de cohérence et d'harmonisation des rapports et pour faciliter l'interaction entre les secours humanitaires, les activités de transition et les efforts de développement. Lors d'une situation d'urgence de niveau 3, le PAM appuiera si nécessaire l'envoi d'un coordonnateur principal de l'action humanitaire distinct pendant une période maximale de trois mois.
 - Le PAM reconnaît que la proposition visant à confier les rênes à un coordonnateur de l'action humanitaire ou à une équipe de pays humanitaire répond à une exigence pratique, vu le manque apparent d'expérience des responsables des interventions au cours de certaines situations d'urgence récentes. Cet arrangement est compatible avec l'obligation fondamentale pour les organismes de rendre compte à leurs organes directeurs, et permettra de s'assurer que les coordonnateurs de l'action humanitaire disposent des capacités et des outils nécessaires pour coordonner efficacement les interventions, avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les représentants des organismes chefs de file continueront de faire rapport à leurs organisations respectives, tout en rendant également compte au coordonnateur de l'action humanitaire des progrès et de la réalisation des objectifs des modules et des

engagements pris par leur organisme, tels qu'ils auront été énoncés dans le cadre stratégique convenu.

- Le mécanisme interorganisations d'intervention rapide en cours de création est compatible avec les protocoles d'intervention rapide du PAM et permet à chaque organisme de décider des moyens qu'il déploiera, en fonction des besoins définis sur le terrain.
- De nouvelles consignes fondées sur les meilleures pratiques clarifieront et simplifieront les modalités de coordination, en particulier pour ce qui est de la gestion et du fonctionnement des modules d'action groupée. Le coordonnateur de l'action humanitaire ou l'équipe de pays humanitaire joue un rôle central pour déterminer le dispositif de coordination le plus adapté entre modules. En évitant de créer des instances supplémentaires de coordination à l'échelle des pays, on pourra limiter le nombre de réunions, la bureaucratie et la charge de travail des responsables des opérations.
- L'élaboration d'un plan stratégique initial pour guider l'intervention humanitaire est très utile pour arrêter les priorités opérationnelles, notamment le déploiement et la mise en service des modules d'action groupée. Ce plan devrait prévoir l'estimation rapide des besoins et l'appel éclair.
- Le cadre de suivi et de compte rendu sera affiné au cours des expérimentations menées sur le terrain en 2012. L'obligation imposée aux représentants des organismes au niveau des pays de rendre compte au coordonnateur de l'action humanitaire responsable intégrera le fait que ces représentants sont également comptables devant leurs organes directeurs, ainsi que devant les bénéficiaires, les gouvernements et les membres de l'équipe de pays humanitaire.
- Un exercice de simulation permettant aux chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations d'expérimenter une intervention d'urgence de niveau 3 a été entrepris en mars 2012. L'expérimentation sur le terrain du Programme transformateur au Soudan du Sud interviendra en avril 2012.

Point sur les modules d'action groupée dirigés ou codirigés par le PAM

⇒ *Logistique*

9. Pour offrir un service plus efficace et plus complet à ses utilisateurs, le module mondial de la logistique révisé ses fonctionnalités de suivi des expéditions en vue d'adopter des mesures standard et envisage l'installation de logiciels, à court, moyen et long termes. En 2011, le module a collaboré avec des partenaires du milieu humanitaire pour constituer un catalogue des services communs en vue d'améliorer la transparence et la prévisibilité au cours des phases initiales des interventions d'urgence du module de la logistique; ce catalogue décrit les services habituellement fournis aux partenaires et explique en substance la façon dont ces services sont généralement mis en œuvre.
10. Des travaux sont en cours également pour élaborer un nouvel outil destiné à gérer le déploiement rapide des spécialistes de la logistique au cours des premières phases d'une intervention d'urgence. Une liste concernant ce déploiement a été établie en 2011 et est en cours d'évaluation.

11. Le module de la logistique mène des activités de formation et de renforcement des capacités pour préparer le personnel des organisations humanitaires et du secteur privé à communiquer avec lui lors des interventions d'urgence. Des cours sont dispensés deux fois par an par l'équipe d'intervention logistique, chaque session réunissant 22 participants et de 20 à 30 facilitateurs, ce qui représente environ 15 organisations humanitaires; en avril 2012, 222 personnes avaient été formées au total. Ces cours ont lieu trois fois par an pour les partenaires issus d'entreprises de logistique privées qui fournissent régulièrement du matériel, des équipements et des compétences techniques dans le cadre d'opérations menées par le module de la logistique (Agility, Maersk, TNT et UPS). Un cours par an est également prévu pour informer un groupe de spécialistes de la logistique issus de diverses organisations humanitaires partenaires de réserve sur les méthodes opérationnelles du module.
12. Le module de la logistique s'emploie activement à faire en sorte que toutes les opérations menées dans le cadre des interventions d'urgence disposent du personnel approprié, notamment d'un coordonnateur spécialement chargé de la logistique, si nécessaire. Le PAM soutient ce module en assumant le financement de 9,5 postes sur le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) (soit 1,8 million de dollars É.-U. par an) et en dégageant des fonds extrabudgétaires à hauteur de 2,5 millions de dollars par an pour financer le travail du module à l'échelle mondiale. Toutes les personnes affectées aux postes ainsi financés doivent se tenir prêtes à être dépêchées rapidement sur le site d'une intervention d'urgence nouvelle ou déjà en cours; en dehors de cela, l'une de leurs fonctions principales est d'apporter un appui au personnel de terrain.
13. En 2011, les opérations de terrain du module de la logistique ont reçu un soutien financier direct par le biais de 11 opérations spéciales en faveur d'activités de coordination dans plus de dix pays, notamment des interventions menées pour faire face aux crises en Haïti, en Libye, au Pakistan, en Somalie et au Yémen.
14. Le module mondial de la logistique a déployé des spécialistes de sa cellule d'appui, basée à Rome, pour assurer la coordination lors des phases initiales d'une opération d'urgence et soutenir des opérations en cours dont les activités s'étaient intensifiées. Grâce à l'équipe d'intervention logistique, le personnel d'un large éventail d'organisations humanitaires peut être dépêché sur le terrain pour assurer la coordination des opérations logistiques. Actuellement, sept chargés de la logistique appartenant à la cellule d'appui et 13 membres du personnel extérieurs au module sont prêts à intervenir rapidement, quatre autres coordonnateurs étant déjà sur le terrain.

⇒ *Télécommunications d'urgence*

15. Depuis qu'il dirige le module mondial des télécommunications d'urgence (décembre 2010), le PAM a passé en revue et mis à jour la structure de gouvernance de ce dispositif. Il est désormais plus facile de parvenir à un consensus et de prendre les décisions, les responsabilités des organisations partenaires sont plus claires, et la collaboration et l'efficacité sont meilleures au niveau des activités. Des programmes de formation ont été mis en place pour que l'on puisse disposer d'un réservoir de responsables et de spécialistes techniques compétents et expérimentés, prêts à participer aux projets de télécommunication d'urgence. Tous les ans, les organismes humanitaires partenaires du module des télécommunications d'urgence (organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales [ONG], Mouvement de la Croix-Rouge, partenaires de réserve et personnel du PAM) se voient proposer:
 - une formation en gestion des technologies de l'information en situation d'urgence (cours intensif de deux semaines);

- une formation en gestion des technologies de l'information sur le terrain en situation d'urgence (cours de deux jours destiné aux spécialistes informatiques sur le terrain); et
 - des solutions techniques mises au point par le module dans les domaines des communications de sécurité, de la mise en réseau et des systèmes électriques.
16. Un groupe de coordonnateurs formés et expérimentés appartenant au module peut être déployé sous 24 heures. Des coordonnateurs ont ainsi été affectés à toutes les interventions de grande ampleur récentes, notamment celles menées en Côte d'Ivoire, en Haïti, en Libye, au Pakistan et au Soudan du Sud.
17. Le PAM a créé une cellule d'appui au module mondial des télécommunications d'urgence pour s'acquitter de son mandat d'encadrement et de coordination de ce dispositif; le Conseil a intégré dans le budget AAP le coût des ressources nécessaires.

⇒ *Sécurité alimentaire*

18. À l'échelle nationale, le module de la sécurité alimentaire élabore des modèles de cogestion PAM/FAO qui peuvent être utilisés dans divers environnements d'urgence. En Somalie, la fusion du groupe de l'assistance alimentaire avec le groupe de l'agriculture et des moyens de subsistance offre un bon exemple de structure gérée conjointement qui tire parti des forces respectives du PAM et de la FAO. Les modules de la sécurité alimentaire intervenant en Afghanistan et au Bangladesh mettent aussi en place des structures de gestion conjointe exploitant les atouts des deux organisations.
19. Le module mondial de la sécurité alimentaire a fourni des indications techniques à plusieurs groupes sectoriels dirigés par les pays, notamment pour élaborer une méthode d'évaluation commune au Bangladesh; pour gérer les modules en Afghanistan, au Bangladesh, dans la corne de l'Afrique, en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Népal, au Sénégal, en Somalie et au Soudan du Sud; et pour réaliser des missions d'étude en Colombie, dans la corne de l'Afrique, en Côte d'Ivoire, en El Salvador, en Libye et au Panama.
20. Une stratégie de communication est en cours d'adoption pour renforcer les liens entre le module mondial de la sécurité alimentaire et les groupes sectoriels sur le terrain. Des appels régionaux mensuels utilisent aujourd'hui ce module pour informer le personnel du PAM, de la FAO et d'organismes partenaires; jusqu'ici, 33 pays ont été inclus dans six appels.
21. Un manuel relatif au module de la sécurité alimentaire, qui devrait être achevé sous peu, contiendra des informations provenant des partenaires et des coordonnateurs travaillant sur le terrain. Pour préparer le déploiement, des modes opératoires normalisés ont été élaborés et les mandats des coordonnateurs et des chargés de l'information intervenant sur le terrain ont été établis pour les modules de la sécurité alimentaire.
22. Le nouveau site Web interactif du module mondial de la sécurité alimentaire sera accessible au public prochainement et peut déjà être consulté à une adresse non rendue publique. Il servira de lieu d'échange d'informations aux modules mis en place à l'échelle des pays, qui y trouveront des documents, des rapports, des outils et des indications touchant à la sécurité alimentaire.
23. En 2012, le module mondial de la sécurité alimentaire a créé quatre groupes de travail sur les thèmes suivants:
- i) évaluation;
 - ii) moyens de subsistance urbains/non fondés sur l'agriculture;

- iii) questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition communes aux différents modules; et
- iv) sensibilisation.

RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT ET DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ACTION HUMANITAIRE

Contribution du PAM au réservoir de coordonnateurs de l'action humanitaire

24. Sur les 31 coordonnateurs de l'action humanitaire qui sont intervenus à travers le monde l'année dernière, pour beaucoup dans des pays où le système d'action groupée avait été mis en place, deux sont des membres du personnel du PAM. Depuis avril 2012, tous les coordonnateurs de l'action humanitaire sont également Coordonnateurs résidents. Actuellement, le réservoir de coordonnateurs de l'action humanitaire compte quatre candidats du PAM, et devrait en compter deux de plus en 2012. Pour préparer les candidats du PAM, deux membres du personnel ont été proposés afin de participer au prochain cours destiné aux responsables de haut niveau des missions des Nations Unies, qui devrait avoir lieu à Kigali (Rwanda) en 2012. Ce cours est coparrainé par le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les gouvernements rwandais et australien. Son but est de préparer les participants à assumer des fonctions et des responsabilités d'encadrement de haut niveau dans diverses opérations. Conformément au Programme transformateur du Comité permanent interorganisations et face aux défis que présentent l'encadrement et la coordination, le PAM constitue un fichier de cadres expérimentés susceptibles de guider une intervention humanitaire dès le déclenchement d'une crise majeure.

⇒ *Amélioration des fichiers de personnel à déployer en cas d'urgence*

25. La cellule d'appui au module mondial de la logistique élabore un fichier de personnel à déployer en cas d'urgence pour renforcer ses capacités d'intervention immédiate. Pour l'heure, ce fichier contient 35 noms; il sera testé dans les mois à venir. Si les résultats sont positifs, d'autres évolutions suivront. Il est notamment prévu de mettre en place une composante et des procédures Web qui faciliteraient l'actualisation des données sur les candidats et leur comparaison avec les profils requis. Le fichier répertoriera les compétences techniques et générales (coordination, animation, représentation et recherche d'un consensus) exigées des candidats pour répondre aux besoins spécifiques du mandat et des modalités opérationnelles du module dans un environnement multiculturel où interviennent plusieurs organisations. En 2012, sur recommandation de plusieurs partenaires de la communauté d'aide humanitaire et forte de l'expérience de collaborateurs expérimentés du module de la logistique, la cellule centrale d'appui travaillera avec l'Unité de planification de la logistique du PAM pour mettre au point des formations à l'appui logistique de deuxième niveau. La nouvelle formation préparera des spécialistes de la logistique chevronnés à coordonner un module logistique au cours d'opérations d'urgence, et portera en particulier sur les interactions entre modules et sur les relations avec les donateurs. Toujours en 2012, le module de la logistique dispensera des formations dans chaque région une fois par an, sous réserve que les fonds soient disponibles.

26. Les cours annuels de formation en gestion et de formation technique organisés par le module mondial des télécommunications d'urgence ont facilité la création d'un vaste réservoir de personnel du PAM, de partenaires de réserve et à d'autres organismes humanitaires partenaires. Il dispose ainsi d'un important fichier de collaborateurs dotés des diverses compétences qui lui sont nécessaires pour mener des interventions rapides efficaces. L'un des avantages supplémentaires est que les agents provenant d'autres organisations qui ont participé à cette formation et qui sont envoyés sur le terrain par leurs organismes respectifs peuvent renforcer l'intervention du module, car ils connaissent les procédures de gestion et les technologies utilisées.
27. Le module mondial de la sécurité alimentaire a élaboré une formation à l'intention des coordonnateurs de modules et des chargés de la gestion de l'information. Depuis la mi-mars, les sessions organisées à Bamako, Bangkok, Kuala-Lumpur, Nairobi et Rome ont permis de former plus de 130 personnes. Des ateliers supplémentaires sont programmés pour 2012 à Dakar, Panama et Rome. Les sessions se sont déroulées en anglais, en espagnol et en français. En outre, des sessions de renforcement des capacités ont été conduites au Bangladesh, au Népal, au Sénégal, au Soudan et au Soudan du Sud. Les sujets abordés lors de ces formations allaient du soutien technique fourni lors des évaluations à l'appui apporté aux gouvernements pour renforcer leurs capacités de coordination.
28. La cellule d'appui au module mondial de la sécurité alimentaire comprend sept cadres recrutés sur le plan international, trois agents auxiliaires, deux consultants et deux stagiaires. En 2011 et 2012, des fonds ont été reçus du Service d'aide humanitaire de la Commission européenne, du Département du développement international, du projet de l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes du Comité permanent interorganisations et du Gouvernement finlandais. Le PAM a intégré trois postes – deux fonctionnaires du cadre organique et un fonctionnaire des services généraux – pour un total de 630 000 dollars. Les sept fonctionnaires du cadre organique viennent du PAM, de la FAO, de l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, y compris une personne détachée pour trois mois par Cooperative for Assistance and Relief Everywhere. Le module mondial de la sécurité alimentaire tient également à jour un fichier de cinq coordonnateurs formés et élabore actuellement une procédure d'évaluation pour déterminer les membres du personnel formés prêts à être déployés dans des situations d'urgence de niveau 3.

⇒ *Investissements dans le dispositif de sécurité*

29. La Division de la sécurité sur le terrain du PAM investit dans une multitude de mesures destinées à gérer les risques dans les environnements complexes du point de vue de la sécurité et à assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des équipements et des opérations de l'institution. Parmi les mesures d'atténuation des risques, on citera l'utilisation d'équipements spéciaux, l'emploi d'un personnel spécialisé, l'amélioration matérielle des locaux et les changements apportés aux procédures afin de renforcer la sécurité. La Division de la sécurité sur le terrain investit des ressources financières et humaines pour sensibiliser aux problèmes de sécurité, de façon à faciliter les opérations et à atteindre les objectifs des programmes. Elle collabore avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'élaborer des politiques et des règles de sécurité à l'échelle du système, d'échanger des idées et de préserver les ressources.

AMÉLIORATION DE LA RESPONSABILITÉ, DE L'INFORMATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

Responsabilité envers les populations touchées et les États membres

30. La responsabilité est l'une des règles qu'a reconnues le PAM en matière d'action humanitaire, comme il l'a indiqué dans ses principes humanitaires³ et réaffirmé dans sa récente politique en matière de protection humanitaire⁴. Le PAM examine actuellement les dispositifs en place en ce qui concerne les plaintes et la remontée de l'information dans le cadre de ses opérations. Son objectif est de recenser les pratiques existantes, de déterminer les dispositifs qui fonctionnent et les éventuelles lacunes, et d'estimer les ressources ou le soutien nécessaires pour mettre en place ces dispositifs.
31. En décembre 2011, les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations ont approuvé cinq engagements en faveur de la responsabilité envers les populations touchées⁵ qui avaient été élaborés par le sous-groupe chargé de cette question, coprésidé par la FAO et le PAM. Ils ont accepté de les intégrer aux politiques et lignes directrices opérationnelles de leurs organisations respectives et de les promouvoir auprès des partenaires d'exécution, des équipes de pays humanitaires et des membres des modules d'action groupée. Le cadre opérationnel est axé sur les agents de terrain et structuré autour du cycle des programmes. Courant 2012, il sera expérimenté dans deux ou trois pays, y compris des dispositions interorganisations appropriées permettant la remontée de l'information et les plaintes. D'ici à la fin de 2012, le groupe de travail du Comité permanent interorganisations étudiera les résultats de ces expériences, apportera les réglages nécessaires et approuvera le cadre opérationnel qu'utiliseront les membres du Comité et qui sera diffusé dans l'ensemble du milieu humanitaire.

³ "Principes humanitaires" (WFP/EB.A/2004/5-C).

⁴ "Politique du PAM en matière de protection humanitaire" (WFP/EB.1/2012/5-B/Rev.1).

⁵ 1. Encadrement/gouvernance: faire preuve de responsabilité envers les populations touchées en incluant des dispositifs qui permettent de faire remonter l'information et de rendre des comptes dans les stratégies de pays, les propositions de programme, le suivi et l'évaluation, le recrutement, l'accueil et la formation du personnel, la gestion de la performance ou encore les accords de partenariat, et à leur accorder une place importante dans les rapports.

2. Transparence: faire en sorte que les populations touchées aient accès en temps opportun aux informations sur les procédures organisationnelles, les structures et les processus qui influent sur leur vie, pour qu'elles puissent prendre des décisions et faire des choix en connaissance de cause et pour faciliter le dialogue entre les organisations et les populations concernées par leur action.

3. Remontée de l'information et plaintes: rechercher l'avis des populations touchées pour améliorer les grandes orientations et les pratiques de programmation et pour mettre en place des dispositifs rationnels, adaptés et solidement charpentés qui permettent la remontée de l'information et la communication, la réception et le traitement des plaintes concernant les failles des politiques et le mécontentement des parties prenantes, et qui permettent d'y répondre et d'en tirer des enseignements.

4. Participation: établir des lignes directrices et des pratiques claires pour associer les populations touchées aux décisions qui les concernent, et faire en sorte que les groupes les plus marginalisés et les plus fragilisés soient représentés et aient une influence.

5. Conception, suivi et évaluation: associer les populations touchées à la conception, au suivi et à l'évaluation des buts et objectifs des programmes, en faisant circuler en permanence dans l'organisation les enseignements qui se dégagent de l'action et en rendant compte des résultats du processus.

32. Le Rapport annuel sur les résultats est un document important pour le PAM et son directeur exécutif en matière de gestion transparente. Les modifications récentes apportées à sa présentation et la priorité accordée aux résultats ont été accueillies favorablement par le Conseil. Les efforts d'amélioration de la qualité des rapports se poursuivent, surtout lorsqu'ils ont trait à l'efficacité et à l'efficacité des résultats stratégiques et des résultats de gestion du PAM. Les rapports normalisés sur les projets sont la principale source d'information sur le portefeuille d'activités du PAM utilisée pour établir le Rapport annuel sur les résultats. Ces dernières années, le PAM a amélioré la qualité de ces rapports, qui accordent plus de place aux effets directs.

⇒ *Évaluations du PAM et participation de l'institution aux évaluations en temps réel et/ou aux évaluations systémiques*

33. En matière d'action humanitaire, la coordination est essentielle. Le Bureau de l'évaluation participe au Groupe de travail interinstitutions sur l'évaluation en temps réel et a pris part dernièrement aux évaluations menées en Haïti, au Pakistan (toutes deux en 2011) et dans la corne de l'Afrique (en cours). Des modifications de l'optique et de la méthode adoptées pour l'évaluation en temps réel ont été proposées à la lumière du Programme transformateur du Comité permanent interorganisations. Les nouvelles modalités seront peut-être appliquées à une évaluation qui sera réalisée au Soudan du Sud en 2012, en prêtant une attention particulière au suivi de l'encadrement, de la coordination et de la responsabilité.

34. Le Bureau de l'évaluation collabore avec le HCR à une série d'évaluations de l'impact de l'assistance alimentaire dans les situations de réfugiés prolongées au Bangladesh, en Éthiopie, au Rwanda et au Tchad. Une évaluation du module mondial de la logistique est également en cours de réalisation avec le concours du Gouvernement néerlandais et de l'UNICEF.

35. Le PAM est membre du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) et a participé aux travaux d'équipes spéciales chargées de réaliser des évaluations de l'impact et des évaluations conjointes. En 2012, la réunion annuelle du GNUE se tiendra à Rome et sera coparrainée par le PAM, le Fonds international de développement agricole et la FAO.

⇒ *Amélioration de la gestion axée sur les résultats et du suivi fondé sur la performance*

36. Un cadre complet de gestion de la performance est à présent utilisé dans l'ensemble du PAM. Il expose clairement la mission, l'optique et les valeurs du PAM et met davantage l'accent sur la réalisation des résultats stratégiques ("Le PAM fait-il ce qu'il faut?"); et des résultats de gestion ("Le PAM procède-t-il comme il le faut?"). Il met l'accent sur la planification systématique, la mesure de la performance, l'établissement des rapports, l'examen et l'apprentissage, attire l'attention sur la gestion des risques et le choix des priorités stratégiques futures dans le cycle annuel de planification de la performance, et se concentre davantage sur une planification opérationnelle pluriannuelle, à l'aide de plans sur la performance annuelle.

37. Dans le prolongement du cadre de gestion des résultats, le PAM a mis en place un Cadre de résultats stratégiques en 2009 et un Cadre de résultats de gestion en 2011, qui définissent des résultats stratégiques, des résultats de gestion et des indicateurs de performance aux niveaux de l'institution, des régions, des pays et des divisions. Ces cadres sont mis à jour tous les ans. Le Cadre de résultats de gestion fournit la base des plans sur la performance annuelle élaborés par les bureaux, qui comprennent des indicateurs de performance adaptés aux différentes unités et décrivent les activités programmées au cours

de l'année. Tous les projets sont alignés sur le Cadre de résultats stratégiques et la plupart sont associés dorénavant à des indicateurs d'effets directs sur la base desquels les rapports sont établis.

38. En 2011, le PAM a fait un grand pas vers l'institutionnalisation de la gestion des risques. Désormais, la plupart des bureaux procèdent régulièrement à une auto-évaluation des risques et tiennent des registres des risques. Ces composantes sont indispensables pour obtenir un cadre de gestion de la performance efficace. L'année passée, le PAM a aussi progressé dans la mise en place d'un processus d'élaboration de stratégies de pays, qui sont désormais le principal outil de planification utilisé pour améliorer le ciblage des interventions et réduire le plus possible le risque de double emploi avec d'autres organismes. Dans le cadre des efforts constants consentis pour renforcer la collecte des données et rendre compte des produits et des effets directs énoncés dans le Cadre de résultats stratégiques, le PAM met actuellement sur pied une Unité de suivi et d'évaluation distincte au sein de la Division des programmes, afin de guider et de diriger l'amélioration des processus et des systèmes de suivi aux niveaux national, régional et mondial. Le PAM développe également un système informatique institutionnel de suivi et d'évaluation, un investissement ponctuel qui figure au nombre des priorités énoncées dans le Plan de gestion approuvé par le Conseil.

⇒ *État d'avancement de la mise en œuvre de la politique en matière de protection contre l'exploitation et la violence sexuelles*

39. Le PAM est membre de l'Équipe spéciale sur la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles créée en juillet 2010 par le groupe de travail du Comité permanent interorganisations à la suite d'un examen de ce problème à l'échelle du monde. En décembre 2011, à la demande des chefs de secrétariat d'organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations, un coordonnateur principal a été désigné au PAM – le directeur du bureau de liaison de Genève – pour s'occuper de la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles et de la lutte contre ces fléaux, et veiller à la mise en œuvre du plan de travail de l'Équipe spéciale.
40. La directive relative aux normes de conduite adoptée par le PAM en 2003 est en cours de révision conformément aux normes minimales définies par le Comité permanent interorganisations dans le domaine de la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles. Cette année, le PAM a décidé d'actualiser sa politique dans ce domaine et d'élaborer un plan de travail pour l'appliquer. Il s'emploiera à développer la formation à l'intention de son personnel au Siège et sur le terrain, et à sensibiliser ses bénéficiaires sur le sujet. Cette formation sera intégrée aux cours dispensés en interne – modules en ligne pour l'orientation, par exemple – et à la formation sur la protection; elle est déjà assurée dans 20 pays. Le PAM entend renforcer la sensibilisation des bénéficiaires à la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles grâce à sa collaboration avec des partenaires sur le terrain et à la mise au point de systèmes communautaires de communication des plaintes permettant de collecter des informations et d'intervenir plus efficacement.
41. Le PAM a créé en son sein un comité consultatif principal dont les membres sont issus du Service chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, l'organe convocateur, mais aussi des départements responsables des ressources humaines, des services juridiques, des programmes, des politiques et des enquêtes. Le PAM dispose de fonctionnaires chargés de la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles dans tous ses bureaux de pays.

FINANCEMENT DE L'AIDE HUMANITAIRE

Budget et dépenses des programmes humanitaires

42. Au 25 mars 2012, le PAM avait reçu 1,18 milliard de dollars de contributions volontaires au titre du programme de travail 2012, qui est actuellement évalué à 5,67 milliards de dollars pour venir en aide à 76,3 millions de bénéficiaires répartis dans 76 pays. En 2011, il avait reçu 3,68 milliards de dollars au titre de son programme de travail, d'une valeur de 6,08 milliards de dollars. Depuis 2007, le financement mondial annuel du PAM a progressé de 1 milliard de dollars environ, mais ses besoins opérationnels et ses besoins estimés d'assistance alimentaire ont augmenté à un rythme plus rapide en raison de la multiplication et de l'ampleur des crises qui se sont produites ces dernières années. Le pourcentage moyen de ressources mobilisées sur les trois dernières années a été de 60 pour cent, soit une diminution de plus de 20 pour cent par rapport à 2007–2008.

⇒ *Évolution des montants alloués par les donateurs (affectations spéciales, engagements pluriannuels et déficits de financement)*

43. Le PAM cherche à accroître le volume de ses ressources, mais aussi la souplesse et la prévisibilité de son financement, de façon à gagner en efficacité et en efficacité. L'année dernière, plusieurs séminaires présentant au Conseil l'utilité d'un financement prévisible et souple ont fait la preuve de la qualité et de la transparence des procédures adoptées par le PAM pour décider de ses priorités de financement. Il s'en est suivi une plus grande proportion de contributions non affectées à des fins particulières, lesquelles représentaient 12 pour cent des contributions en 2011. Pour améliorer la prévisibilité du financement, le PAM a conclu des accords de partenariat stratégique et des arrangements pluriannuels. Après l'Australie en 2009, le Canada et le Luxembourg ont signé des accords de partenariat stratégique de cinq ans, et la Belgique, le Cambodge, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Irlande et le Royaume-Uni ont passé des accords pluriannuels. D'autres donateurs ont augmenté leurs contributions multilatérales ou aligné plus étroitement leurs contributions à emploi spécifique sur les procédures de hiérarchisation des priorités du PAM.

⇒ *Point sur le CERF et d'autres mécanismes de financement commun*

44. Au 25 mars 2012, le PAM avait reçu 61 millions de dollars par le biais de mécanismes de financement commun, dont 38 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF). Depuis sa création en 2006, le CERF a toujours compté parmi les dix premiers donateurs du PAM, qui en est l'un des principaux bénéficiaires. En 2011, le CERF était le huitième donateur du PAM, apportant 126 des 196 millions de dollars de fonds communs reçus. Ces contributions soutiennent à la fois les opérations d'assistance alimentaire que mène l'institution et le rôle de chef de file qu'elle assume dans les modules de la logistique et des télécommunications d'urgence. Les autres sources importantes de financement commun sont le nouveau fonds pour la consolidation de la paix, qui a versé un peu plus de 2 millions de dollars pour la deuxième année consécutive, et le fonds humanitaire commun, qui a versé 24 millions de dollars en faveur des quatre grandes zones d'intervention du PAM, à savoir la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan.

⇒ *Partenariats avec le secteur privé*

45. En 2011, le PAM a continué de nouer et de développer ses partenariats novateurs en s'intéressant aux marchés les plus porteurs. Les dons en provenance du secteur privé ont atteint 93,7 millions de dollars, ce qui place ce secteur au neuvième rang des donateurs du PAM. Depuis leur approbation par le Conseil d'administration en 2008, les partenariats privés et la stratégie de mobilisation de fonds ciblant ce secteur ont permis de recueillir 488 millions de dollars. Le secteur privé est devenu un donateur important des interventions menées pour faire face à la crise dans la corne de l'Afrique, y contribuant à hauteur d'un peu plus de 24 millions de dollars. La présence en ligne du PAM, progresse rapidement, les dons nets collectés via Internet ayant atteint 7 millions de dollars en 2011. Le soutien par courriel a augmenté de 178 pour cent, la communauté Facebook de 101 pour cent et les abonnés Twitter de près de 200 pour cent.
46. Le module des télécommunications d'urgence a noué deux partenariats importants avec le secteur privé, qui contribuent en grande partie à sa réussite:
- Vodafone apporte des ressources et des fonds pour les programmes de formation en gestion des technologies de l'information en situation d'urgence.
 - Ericsson Response fournit des éléments importants des services assurés habituellement par le module des télécommunications d'urgence, notamment des réseaux locaux de communication, un système de téléphonie mobile GSM susceptible d'être déployé en urgence et du personnel pour mettre en œuvre, commander et soutenir des solutions techniques.

PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Amélioration de la préparation aux situations d'urgence, de la planification des interventions d'urgence et de l'alerte rapide

47. Depuis sa création en 2011, le Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP) a permis au PAM d'améliorer très vite sa capacité de préparation aux situations d'urgence, la planification de ses interventions d'urgence et son savoir-faire en matière d'alerte rapide. Le PREP est une initiative sur trois ans conforme au Plan stratégique du PAM pour 2008–2013 qui vise à consolider les capacités de préparation et d'intervention en cas de crise.
48. Le PREP met en œuvre un large éventail d'activités destinées à poser les fondements du nouveau modèle d'intervention du PAM. Il s'agit notamment d'améliorer les capacités d'alerte rapide en intégrant la technique innovante de l'imagerie satellitaire au moyen de dispositifs de télédétection, afin de réunir et d'analyser des informations qui facilitent la préparation aux crises, le ciblage et l'intervention en situations d'urgence. Un dispositif est actuellement en cours de lancement pour guider les bureaux de pays à mesure qu'ils intensifient leur préparation aux situations d'urgence. L'analyse de l'alerte rapide en fait partie. Son rôle est de faciliter le recensement des risques en prévision d'une crise éventuelle en intégrant dans une perspective globale de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise certains aspects de la planification des interventions d'urgence, de la planification de la continuité des opérations, de l'évaluation des risques en matière de sécurité et de la gestion des risques.

49. À un autre niveau de la préparation aux crises, le PAM a élaboré un schéma national de gestion des catastrophes pour renforcer ses moyens dans ce domaine. Ce schéma d'engagement décrit l'avantage comparatif du PAM en ce qui concerne la fourniture d'une assistance spéciale, et réaffirme la volonté de l'institution d'atténuer la vulnérabilité à l'échelle des communautés en collaborant avec les autorités infranationales chargées de la gestion des catastrophes.
50. Le mécanisme d'achat anticipé du PAM a été élargi afin d'englober des produits autres que les céréales et de couvrir un territoire plus vaste. Les filières d'approvisionnement établies en Afrique de l'Est en juillet 2011 et en Afrique de l'Ouest en décembre de la même année ont permis au PAM de demander la fourniture de 700 000 tonnes de produits alimentaires. Au 20 février 2012, 533 000 tonnes de vivres (80 pour cent du volume demandé) avaient été achetés, dont 468 000 tonnes, soit près de 90 pour cent, avaient été financées sur les budgets des projets. Le prépositionnement et les achats mondiaux d'environ 19 000 tonnes de suppléments nutritifs ont aussi amélioré la capacité opérationnelle en prévision d'éventuelles interventions.
51. Le module des télécommunications d'urgence a constitué un stock de matériel de télécommunication lui permettant de répondre à deux crises de grande ampleur simultanées⁶. Des accords de longue durée sont en place pour renouveler rapidement le matériel stocké qui a été déployé. Des accords de partenariat relatifs au personnel de réserve conclus avec dix organisations permettent de disposer sans délai d'un vaste réservoir de personnel technique qualifié. Ces dernières années, des partenaires de réserve ont été dépêchés dans la plupart des situations d'urgence et dans toutes les crises de grande ampleur.

SENSIBILISATION ET GESTION DE L'INFORMATION

52. La Directrice exécutive plaide régulièrement en faveur des principes et de l'espace humanitaires. En avril 2011, par exemple, au cours d'une mission conjointe menée à Dadaab, au Kenya, avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Directeur exécutif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, un appel a été lancé pour demander aux pays de maintenir leurs frontières ouvertes et de permettre aux réfugiés somaliens de vivre dans la dignité. Au cours de la crise libyenne, des inquiétudes ont été exprimées au sujet de la situation humanitaire et de l'accès à la nourriture des personnes prises au piège de la violence. La Directrice exécutive a appelé toutes les parties à assurer un accès sûr et à cesser le feu immédiatement pour permettre d'évaluer la situation humanitaire et de fournir une assistance alimentaire. Plus récemment, elle a souligné la gravité de la situation au Sahel, attirant l'attention sur la grande menace que constituait l'insécurité nutritionnelle et alimentaire de 10 millions de personnes vivant dans cette région.
53. Parallèlement aux messages de sensibilisation relayés par les médias traditionnels, comme la télévision, la presse et la radio, le PAM utilise aussi le Web et les médias sociaux pour se positionner comme un acteur innovant et efficace du système d'aide humanitaire. Cette démarche permettra de mettre en place l'infrastructure de don en ligne de prochaine génération, destinée à élargir les possibilités offertes aux particuliers de soutenir les opérations du PAM, et donner plus de visibilité à l'information sur ces opérations.

⁶ On entend par crise de grande ampleur une situation où l'on compte cinq zones d'intervention au minimum et dans laquelle au moins 500 000 personnes sont touchées.

54. Le PAM a continué d'améliorer ses systèmes et produits de gestion de l'information concernant ses opérations. EPweb, la plateforme interne de partage de l'information, comporte un nombre accru de fonctionnalités conviviales et offre aux utilisateurs un soutien de meilleure qualité et une plus grande ouverture. HEWSweb a aussi été transformé en outil de suivi d'alerte rapide à utiliser lors de catastrophes naturelles. En sa qualité d'organisme chef de file, le PAM a conçu des sites Web spécialisés afin de répondre aux besoins de gestion de l'information du module de la logistique, du module des télécommunications d'urgence et, tout dernièrement, du module de la sécurité alimentaire.
55. Des consultations techniques sont actuellement menées pour rechercher les moyens de combler les graves défaillances de la gestion de l'information opérationnelle importante. Parmi les innovations figurent de nouveaux modèles susceptibles d'être utilisés pour établir des rapports sur les situations d'urgence et organiser la diffusion efficace de communication de l'information. La capacité institutionnelle du PAM de gérer l'information d'urgence s'améliore aussi. Un groupe de travail réunit actuellement tous les fonctionnaires chargés de la gestion de l'information du PAM, et un travail de cartographie est effectué pour répertorier les produits et systèmes d'information du PAM destinés aux interventions d'urgence.
56. D'autres travaux seront menés pour repérer les défaillances mais aussi les moyens permettant d'améliorer la gestion de l'information institutionnelle et pour élaborer des procédures et des produits bien définis de communication et de gestion de l'information dans les situations de crise, en attribuant des rôles et responsabilités clairs à chaque niveau de façon à garantir un flux d'information efficient.

CONCLUSION

57. Le PAM joue un rôle central et indispensable dans le système mondial d'aide humanitaire en sa qualité de chef de file des modules mondiaux de la logistique et des télécommunications d'urgence, dans le cadre desquels il peut fournir des services, mais uniquement en dernier recours; il est aussi coresponsable du module mondial de la sécurité alimentaire. Étant l'organisme humanitaire des Nations Unies doté de la plus forte présence dans les zones isolées des pays les plus touchés par les crises, le PAM est aussi un partenaire essentiel des autres chefs de file sectoriels et des ONG qui travaillent sur le terrain jusque dans les régions les plus reculées.
58. Tout en collaborant avec des partenaires pour améliorer la réponse du système d'aide humanitaire aux situations d'urgence complexes et difficiles – en tirant parti de l'expérience acquise en Haïti, au Pakistan et ailleurs – le PAM s'efforcera de faire en sorte que la réforme en cours de l'aide humanitaire et le Programme transformateur actuellement mené par le Comité permanent interorganisations s'appuient sur les succès du système d'action groupée, notamment sur les rôles d'exécution et de coordination des organismes chefs de file.
59. Conformément aux impératifs et principes humanitaires, et en application de sa mission essentielle qui consiste à sauver des vies humaines et à protéger les moyens de subsistance, le PAM continuera de chercher à améliorer sa responsabilité envers les populations touchées – prolongeant ainsi les engagements du Comité permanent interorganisations – et envers les États membres des organes directeurs. Il travaillera aux côtés du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'organismes partenaires pour renforcer la responsabilité mutuelle au sein des équipes de pays humanitaires, en particulier avec les coordonnateurs de l'action humanitaire.

60. L'intervention du PAM et de la communauté d'aide humanitaire lors des crises intervenues dans la corne de l'Afrique et au Sahel en 2011–2012 a montré qu'en dépit de certaines lacunes, le système pouvait, s'il était soutenu par les gouvernements et des donateurs, mener une action concertée efficace pour sauver des vies et pour fournir d'autres formes d'assistance permettant de prévenir la faim et la souffrance humaine, et pour déployer des outils innovants comme les achats anticipés.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
CERF	Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GNUE	Groupe des Nations Unies sur l'évaluation
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ONG	organisation non gouvernementale
PREP	Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance